

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026**

Date de convocation : 15 septembre 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Membres votants : 11

Le lundi vingt et un septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : OLLIVIER Emeric ;

Pouvoir : OLLIVIER Emeric donne pouvoir à KERRELLO Martial ;

Secrétaire de séance : MORVAN Nolwenn ;

Autres personnes présentes : ARTUR Raymond, HEDOUIN Philippe, DUHAU-MARMON Soizic, DERRIEN Elodie.

N°2026-09-04 Rétrocession de l'orgue de l'église à la commune

Monsieur Le Maire informe que le Conseil d'administration de l'Association diocésaine de Saint Brieuc et Tréguier par délibération du 25 juin 2026 a donné un avis favorable pour accepter gracieusement la rétrocession de l'orgue de l'église de Coatréven à la commune de Coatréven. Cette décision va permettre de prévoir la restauration et l'entretien de cet orgue à tuyaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 11 voix « pour » :

Article 1 : Accepte la rétrocession à titre gracieux de l'orgue de l'église de Coatréven à la Commune de Coatréven ;

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 22/09/2026
De l'affichage le 22/09/2026

